

LA GAZETTE

Numéro 7

ACTUALITES

- **DES NOUVELLES de MONPSY ?**



Nous voilà maintenant 8 mois après le lancement du dispositif MonPsy. Quelles sont les nouvelles ?

Pour ceux qui ont suivi de loin cette tentative gouvernementale ou qui n'ont pas lu mon article à ce sujet (*vous auriez pu faire un effort tout de même*), **je me permets de résumer cette nouvelle mesure française :**

Depuis le 5 avril 2022, les psychologues adhérent du dispositif MonPsy sont remboursés par l'Assurance Maladie (et les mutuelles aussi). Le Ministère de la Santé a permis que tous les patients de 3 ans à 99 ans (et plus si besoin) puissent bénéficier de 8 séances annuelles avec un psychologue qui a préalablement envoyée sa candidature au Ministère afin que ses antécédents professionnels soient vérifiés.

Cependant, tous les badauds ne peuvent pas en bénéficier et tous les psychologues ne sont pas retenus :

- Pour les patients, il faudra présenter des symptômes dépressifs et/ou anxieux, d'une sévérité légère à modérée, ou un mésusage de produit pour pouvoir bénéficier de ce dispositif. Tous les patients avec d'autres comorbidités ou ayant un traitement psychiatrique en place ne peuvent pas être pris en charge par MonPsy

- Pour les psychologues, il faut pouvoir prouver avoir travaillé avec toutes les populations (enfants, adolescents et adulte), être titulaire d'un diplôme d'état de psychologue et avoir un numéro ADELI.

Une fois que toutes ces conditions sont réunies, le patient peut rencontrer un psychologue sur ordonnance d'un médecin pendant 8 séances, renouvelables annuellement.

Mais que se passe-t-il sur MonPsy ? Est-ce que le dispositif fonctionne ?

Le Syndicat National des Psychologues a publié des chiffres qui sont assez effrayants. D'après leur recensement, au mois de mai, sur 27 814 psychologues exerçant en libéral en France, seulement 1281 psychologues ont intégré le dispositif MonPsy (4,46 % des psychologues, 2 % dans certaines régions).

Voulant vérifier, je me suis dirigée directement sur **l'annuaire MonPsy** afin de trouver les psychologues inscrits sur notre secteur (le 94 Ouest) : Je suis restée assez affligée. Je ne décompte que 6 psychologues sur notre secteur. Et même en étant très optimiste, je ne peux décemment pas dire que « c'est déjà pas mal ». Cela reste très peu.

De plus, certains d'entre eux sont inscrits comme n'ayant pas de disponibilité actuellement. Ce qui ne semble pas encourageant.

Je reste donc sur ma faim et m'interroge véritablement sur l'avenir de ce dispositif et le message qu'il fait passer à la population française.

Je demeure à l'affut de nouvelles informations sur le sujet pour vous tenir au courant !

Charlène WEBER, psychologue coordinatrice qui souhaiterait que les soins psychothérapeutiques soient plus accessibles.

Source : <https://psychologues.org/wp-content/uploads/2022/06/ECHEC-DU-DISPOSITIF-MONPSY.pdf>

<https://monpsy.sante.gouv.fr/annuaire>

- **EMPLOYEURS POUR LA SANTE**

A l'occasion de la dernière journée mondiale sans tabac, Santé Publique France a lancé un site « employeurs pour la santé » qui vient soutenir les employeurs qui souhaitent aider leurs collaborateurs à arrêter de fumer. On y trouve des conseils pour l'accompagnement des salariés mais également sur l'organisation d'espaces non-fumeurs...

<https://www.employeurspourlasante.fr/>

- **PROJET CJCA**

Soutenue par le Fonds de lutte contre les addictions, l'association Addictions France pilote le projet « Modélisation et déploiement de consultations jeunes consommateurs avancées (CJCA) ».

L'ambition du projet est de comprendre les facteurs qui influencent l'accès aux soins des jeunes dans les CJCA et d'en proposer une ou plusieurs modélisations qui auront fait la preuve de leur efficacité.

Pour en savoir plus : https://www.youtube.com/watch?v=SXuVqo_CSa4

- **Que sont-ils devenus ? : Christiane Felscherinow**



Le sort de Christiane F. a fait le tour du monde. Des millions de personnes ont grandi en lisant les confessions déchirantes de cette adolescente allemande de 13 ans, droguée et prostituée. Le livre sorti en 1979 a été adapté 2 ans plus tard au cinéma

Mais que s'est-il passé ensuite ?

Après le succès du film, elle tente une carrière dans la musique et le cinéma sans grande réussite.

Et en 1983, à 21 ans, elle recommence à s'injecter de l'héroïne.

Elle est finalement arrêtée et passe dix mois en détention pour possession de drogue.

Elle est libérée en 1986. Elle a alors 25 ans et part pour une île en Grèce, où elle vit en couple pendant six ans avec un compagnon grec avec qui elle se drogue à nouveau.

En 1996, elle a un fils, Phillip.

Après ses années plutôt agitées Christiane Felscherinow s'installe dans le quartier berlinois de [Neukölln](#), où elle travaille en tant que relieuse

En 2008, elle perd la garde de son fils à cause de ses consommations



En 2013, elle publie une deuxième autobiographie, *Mein Zweites Leben* dont le titre est traduit en français par « *Moi, Christiane F., la vie malgré tout.* » —, écrite en collaboration avec une journaliste allemande.

Cela fait alors 20 ans qu'elle est sous méthadone, quand elle ne reprend pas d'héroïne.

Son [hépatite C](#) est devenue chronique et elle souffre d'une cirrhose du foie, d'autant que l'alcool s'est ajouté au fil des ans à ses addictions.

Le livre et le film lui permettent de vivre relativement confortablement : en 2013, elle percevait une rente mensuelle de 2000 € issue des droits.

*Arte a rediffusé en fév. 2022 le film « Moi Christiane F » ainsi qu'un documentaire (**Moi, Christiane F, 13 ans, droguée, prostituée... - Une génération perdue**) tourné en 2021*

En 2021 est sortie une série de 8 épisodes intitulée « Moi Christiane F » sur Amazon Prime Vidéo qui retrace le parcours de la jeune adolescente.

- **JOURNEE FORMATION MCATMS**

Les 13 et 27 septembre 2022, la MCATMS a convié quelques partenaires à se former aux outils de prévention (Stands et Escape Game). Les participants ont pu jouer et se former à l'animation des différents stands répartis dans la structure.

L'après-midi du 13 septembre, après un solide barbecue revigorant, les partenaires ont réfléchi en petits groupes à l'organisation d'une action de prévention dans leurs structures respectives.



- **SAKE VIVA**

Le Japon s'inquiète d'une forte baisse de la consommation d'alcool depuis une vingtaine d'années. Pour y remédier, l'Agence nationale des impôts (NTA) lance une campagne auprès des jeunes de 20 à 39 ans, à l'opposé de celles menées ailleurs dans le monde pour réduire la consommation d'alcool.

Cette invitation à boire davantage soulève, sans doute, plus de réactions négatives à l'étranger qu'au Japon où ce concours baptisé « Saké Viva »

en référence au saké, l'alcool de riz, suscite, au choix, de l'indifférence, de l'ironie ou du sarcasme.

Les jeunes de moins de 40 ans avaient jusqu'au 9 septembre 2022 pour envoyer des idées innovantes, de nouveaux produits, de design, de marketing, en s'inspirant, entre autres, des univers virtuels.

Les finalistes du concours seront invités le 10 novembre à Tokyo à une cérémonie de remise des prix.

La consommation d'alcool au Japon est en forte baisse depuis 20 ans. Et ce déclin est générationnel : les jeunes Japonais boivent moins.

Dans le pays, boire a longtemps été une contrainte de l'entreprise. Après le travail, les chefs de service obligeaient leurs employés les plus jeunes à se rendre dans des restaurants ou des bars. L'alcool servait à renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe, à abolir momentanément les hiérarchies dans une société très rigide. Aujourd'hui, les jeunes acceptent moins d'être ainsi enrégimentés et beaucoup ne boivent pas du tout d'alcool. Le vieillissement de la population explique aussi pourquoi la consommation annuelle de saké, de bière, de whisky ou autres spiritueux a diminué de 100 litres par personne en 1995 à 75 litres en 2020.

Mais si l'Agence nationale des impôts veut relancer la consommation d'alcool au Japon, c'est avant tout pour des raisons fiscales, car les taxes sur les boissons alcoolisées représentaient en 1980 5% des recettes globales de l'État japonais contre 1,7% en 2017. C'est la plus forte baisse depuis 30 ans.

Le gouvernement du Premier ministre, Fumio Kishida, est confronté à un déficit budgétaire chronique. La dette publique représente deux fois et demie le PIB du pays

Pour les professionnels, après des mois de Covid-19, des fermetures nocturnes entre autres, c'est une très bonne nouvelle. Le gouvernement japonais, face aux critiques, a simplement rappelé qu'il fallait consommer, mais avec modération...

LE SIXMO® 74.2 mg commercialisé en France

Nous l'avons évoqué dans la gazette n°3 le SIXMO® est désormais disponible en France après l'obtention de son AMM en juin 2019

- **C'est quoi ?**

Il s'agit de 4 implants contenant de la Buprénorphine à action prolongée

- **Indication**

Elle se limite aux patients stabilisés sous 8 mg/j de Buprénorphine Haut Dosage.

- **Contenu de la boîte :**

- 4 implants conditionnés individuellement
- 1 applicateur stérile (voir photo)

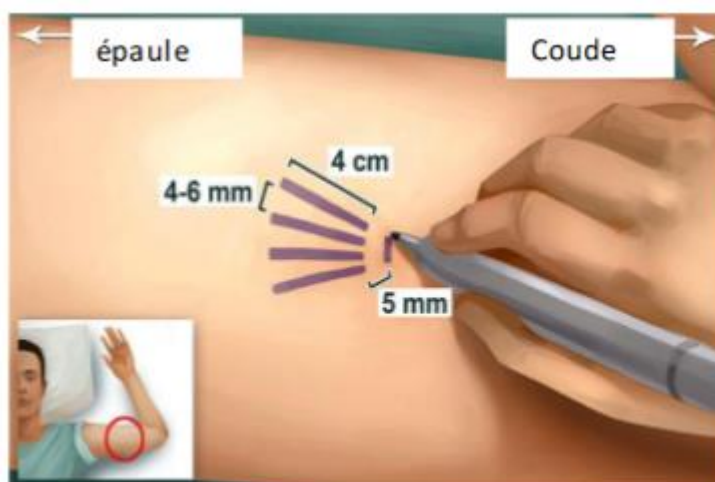


- **1 Notice**

- **1 carte d'alerte Patient** (cette carte informe les professionnels de santé de la présence d'implants dans le bras du patient)

- **Mode de pose :**

Les 4 implants sont mis en place sur la face interne du bras dans le tissu sous cutané.



Ils sont disposés en éventail et ont une taille de 26.5 mm et un diamètre de 2.4 mm.

La pose nécessite une anesthésie locale et des compétences en petite chirurgie. La structure doit pouvoir disposer d'une IRM ou d'une échographie en cas de problème

Le laboratoire Accord-Healthcare qui commercialise le produit propose des formations pour les médecins à la pose et à la dépose des implants ainsi qu'aux conseils à dispenser à leurs patients.

La durée de vie des implants est de 6 mois : ils sont ensuite retirés. Quatre autres implants peuvent être posés dans l'autre bras pour 6 autres mois, puis le patient revient à la forme sublinguale....

○ **Effets secondaires**

▪ Lié à l'implant :

- Migration dans les vaisseaux sanguins
- Protrusion voir Expulsion
- Lésions nerveuses
- Saignements, ecchymoses, démangeaisons ou infections au point d'injection

▪ Lié au produit

- Céphalées
- Constipation
- Difficulté d'endormissement

○ **Contre-Indication**

- Insuffisance respiratoire ou hépatique

○ Efficacité

Trois études impliquant un total de 627 patients souffrant de dépendance aux opioïdes ont montré que Sixmo® était efficace pour réduire leur consommation d'opioïdes.

La première étude a comparé Sixmo® à des implants placebos (fictifs) chez 163 patients qui n'avaient pas pris de buprénorphine auparavant. Au cours des quatre premiers mois de traitement, le pourcentage d'analyses d'urine négatives pour les opioïdes était d'environ 40 % pour les patients traités par Sixmo®, contre 28 % pour les patients sous placebo.

La deuxième étude réalisée chez 287 patients qui n'avaient pas reçu de buprénorphine auparavant a comparé Sixmo® à des implants placebos et à la buprénorphine sublinguale. Au cours des

six mois de traitement, le pourcentage d'analyses d'urine négatives pour les opioïdes était d'environ 31 % pour Sixmo®, 13 % pour le placebo et 33 % pour la buprénorphine sublinguale.

Dans ces deux études, le nombre d'analyses d'urine négatives pour la consommation d'opioïdes a diminué vers la fin de la période de traitement, ce qui indique **une réduction de l'effet de Sixmo® au fil du temps.**

La troisième étude a comparé Sixmo® à la buprénorphine sublinguale chez 177 patients traités par la buprénorphine sublinguale à 8 mg/j. Après 6 mois de traitement, environ 96 % des patients traités par Sixmo® ont répondu au traitement (pas de preuve d'utilisation d'opioïdes sur au moins quatre des six mois de traitement), contre environ 88 % chez les patients sous buprénorphine sublinguale

○ **Conclusion**

Le SIXMO® fait preuve d'efficacité voisine (si l'on en croit les quelques études) à la BHD en sublinguale. L'HAS dans son avis sur les médicaments publié en fév. 2022 a déclaré que le Sixmo n'apportait « pas de progrès dans la prise en charge de la dépendance aux opioïdes ».

Il est réservé aux patients stabilisés dont la posologie ne dépasse pas 8mg/j de buprénorphine sublinguale. Le traitement ne peut excéder 1 an ; les implants devant être retirés au bout de 6 mois.

La pose des implants nécessite une certaine expérience et une structure adaptée disposant de matériel d'imagerie. L'idée lancée lors d'une réunion est qu'un médecin pourrait se former et réaliser les poses d'implants pour les autres addictologues du territoire au sein d'un Hôpital de Jour...

La délicatesse du maniement du Sixmo a conduit la société qui le commercialise à mettre en place un programme éducatif pour les médecins afin qu'ils fournissent aux patients des informations détaillées sur la procédure chirurgicale d'insertion et de retrait de l'implant.

La société remet également une carte d'alerte que les patients doivent toujours avoir sur eux et montrer à d'autres professionnels de la santé avant de recevoir un traitement médical

En outre, la société réalisera une étude visant à examiner les ruptures et autres complications lors de l'insertion et du retrait des implants dans le cadre de la pratique clinique.

Pour en savoir plus :

https://www.ema.europa.eu/en/documents/overview/sixmo-epar-overview_fr.pdf

Le programme pédagogique :

https://cdn.accord-healthcare.com/fr/public/sixmo_programmepedagogique_medecin_v1_2021_octobre.pdf

La lettre aux médecins addictologues :

https://cdn.accord-healthcare.com/fr/public/sixmo_courrier_medecin_v1_2021_octobre.pdf

EXCELLENTE FÊTE DE FIN D'ANNÉE

